

1. L'INSCRIPTION, POURQUOI?

1.1 Le patrimoine mondial

Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir. L'UNESCO divise l'ensemble des Biens inscrits au patrimoine mondial en 3 catégories majeures : les sites naturels, les sites construits et les paysages culturels. Lavaux constitue un paysage culturel, les actions humaines ayant contribué à façonner un territoire d'exception.

1.2 L'universalité

L'UNESCO fixe des critères permettant à un site d'être considéré comme ayant une valeur universelle. Lavaux constitue notamment un exemple éminent d'un type de paysage significatif de l'histoire humaine et du type d'établissement humain et d'occupation du territoire traditionnels représentatifs d'une culture. Lavaux est, à ces titres, exceptionnel et universel, et mérite d'être reconnu à l'échelle mondiale.

1.3 La préservation

Les qualités remarquables du site de Lavaux ont déjà généré la mise sur pied d'une loi de protection, la Loi sur le Plan de protection de Lavaux (LPPL 1979). Au-delà des dispositions légales qui restent applicables, l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO sensibilise un plus large public par l'effet de reconnaissance à l'échelle mondiale. Elle n'implique pas un renforcement des contraintes. Chaque acteur du tissu associatif de Lavaux est investi d'une mission de préservation.

1.4 La valorisation

Le paysage de Lavaux, aussi exceptionnel soit-il, a subi certains dommages naturels et humains, ou risque encore d'en subir. Une gestion dynamique concertée de ce site vivant permettra d'en assurer la mise en valeur, par l'amélioration, voire la résolution de certains problèmes constatés.

1.5 La pérennité

Les outils de protection existant, il est désormais indispensable de se pencher sur les outils de pérennisation. Le «plan de vie» de Lavaux que constitue le plan de gestion demandé par l'UNESCO est l'élément fondateur qui permet à un Bien d'être maintenu à la hauteur de son universalité, tout en le laissant vivre son évolution naturelle.

1.6 Le partage

La reconnaissance de l'universalité, c'est inévitablement l'ouverture au partage, à l'accueil du visiteur qui manifestera son intérêt pour le site (tourisme) et ses produits (économie). Le site de Lavaux doit préparer et "canaliser" cette pression humaine afin d'éviter que cette reconnaissance ne perturbe l'équilibre fragile du site.